**Monsieur Denis SASSOU NGUESSO**

Président de la République

Palais du Peuple

Quartier dit du Plateau

Brazzaville

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Fax : +242 02 281 02 72

Email : sgpr@yahoo.fr

Monsieur le Président,

À la suite d’informations communiquées par l’ACAT-France, je constate avec préoccupation que la plainte de M. Samson Moungoto contre l’officier de police judiciaire qui a ordonné qu’il soit torturé reste, neuf mois après son dépôt, bloquée au niveau du procureur de la République près du tribunal de grande instance de Brazzaville. La seconde plainte déposée contre les deux policiers qui l’ont torturé n’avance pas davantage.

M. Samson Moungoto a été torturé durant sa garde à vue au sein du commissariat de Diata, le 1er mai 2013, pour vol présumé d’ordinateur portable. Il a perdu l'usage de ses mains à la suite de graves brûlures.

Conformément aux obligations qui incombent à l’État congolais en tant qu’État Partie à la Convention des Nations unies contre la torture, je vous demande de veiller à ce que les deux plaintes déposées par M. Samson Moungoto contre les auteurs et responsables des tortures qu’il a subies soient instruites de manière indépendante et impartiale afin que justice lui soit rendue, et que des réparations pour le préjudice physique et moral qu’il a subi lui soient accordées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l’expression de ma considération respectueuse.